



DELEGATION DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Intitulé de l'annonce :

Animation de la formation « **Accueil du public en situation de handicap** ».

Description générale de la recherche :

Les collectivités territoriales doivent respecter plusieurs obligations en matière d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'établissements recevant du public (ERP) elles doivent notamment mettre à disposition un registre public d'accessibilité.

Elles doivent donc former leurs agents d'accueil sur les spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Objectifs de formation

- connaître et comprendre la complexité des situations de handicap,
- savoir développer un accueil et un comportement ajustés aux personnes en situation de handicap.

Contenus

- les obligations des collectivités en matière d'accueil des personnes en situation de handicap : la loi du 11/02/2005,
- les différents types de déficience :
 - . différences entre déficience, incapacité et handicap
 - . signification d'une situation de handicap
- la connaissance des différentes familles de handicap permettant de les identifier,
- la communication avec une personne présentant un handicap,
- le rôle du professionnel face au handicap : compétences et comportements,
- la distanciation professionnelle et la gestion de ses propres émotions.

Public visé

Chargé ou chargée d'accueil

Agent ayant à accueillir du public en plus d'autres fonctions

Profil recherché :

Expérience confirmée dans la formation pour adultes

Bonne connaissance de la fonction publique territoriale

Très bonnes connaissances du handicap

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie attendue est participative et devra prendre appui sur les situations quotidiennes rencontrées par les stagiaires mais aussi sur la diversité de leur profil.

Contexte de mise en œuvre :

Certaines sessions sont organisées en INTRA, c'est-à-dire dans les locaux des collectivités (lycées, mairies etc.).

*Renseignements auprès de **Adeline PLOT**, conseillère formation, 06 20 78 53 88*